

PV CA du 4-10-2021

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 04.10.2021

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN, L. HAAGER, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

En préambule, le président souhaite s'attarder sur l'arrêté de police signé par le Gouverneur de la province de Luxembourg, qui vient d'être transmis, et qui concerne le port du masque. Suite aux différents avis émis, le secrétaire propose d'envoyer ce document à l'ensemble des membres de l'A.C.V.B.L., proposition approuvée par l'ensemble du CA.

1. AG de l'ACVBL.

- a) Le président estime que l'AG s'est bien déroulée, à l'exception de l'intervention de la représentante de Stabulois qui était déplacée par rapport au contexte, vu qu'elle était intervenue sur le plan fonctionnel du CA alors que l'on demandait la décharge des administrateurs quant à l'aspect financier de l'ASBL.
- b) Le secrétaire regrette pour sa part le terme « Acharnement contre le club de Stabulois » alors que le CA ne faisait que son devoir de dénoncer les faits dont il a été fait état en séance.
- c) Comme il est stipulé à l'article 27 des statuts, le 1er CA suivant l'AG doit décider des fonctions dont seront chargées les nouveaux élus ou réélus. Les 3 administrateurs réélus souhaitant continuer dans les fonctions qu'ils avaient avant l'AG sont maintenus dans leurs fonctions.
- d) Enfin, l'AG se penche sur le problème de S. LAURENT signalé lors de l'AG par un représentant d'Athena s'inquiétant du fait qu'elle n'avait figuré dans aucune élection depuis 2017. Et il y a confirmation que celle-ci avait comme attribution le mini-volley et la représentante des joueurs, et comme la commission mini-volley a été englobé dans la commission technique, elle a souffert du fait que la durée des mandats est passée de 6 à 4 ans. Le poste de représentant des joueurs sera renouvelé en 2022.

2. TECHNIQUE.

- a) Finalement, il y aura 43 ou 44 participants au stage de la Toussaint. Les jeunes qui étaient en attente ont été repris.
- b) L'ADEPS doit encore nous transmettre le protocole qui devra être respecté dans l'enceinte de l'Hydrion.
- c) On peut considérer maintenant que le stage de la Toussaint est sur sa vitesse de croisière.
- d) Après 18h00, il n'y a plus d'entraîneurs présents. Il n'y a plus que des dames bénévoles pour s'occuper des activités du soir et de la surveillance durant la nuit. Félicitations à elles.
- e) 24 jeunes sont dans les conditions « Interproviunces ». Il y aura donc une équipe filles et une équipe garçons qui participeront au tournoi du 11.11.2021 dans la province du Hainaut.
- f) Le CA attend toujours le lieu où cette compétition aura lieu. Il souhaite louer les services d'un autocariste, mais le temps presse. Cependant, le CA ne veut pas que le car retourne presque à vide comme la dernière fois qu'elle avait loué un bus. L'expérience aidant, la responsable technique assure qu'il n'en sera pas ainsi.
- g) Une réunion mini-volley a été organisée le 30.09.2021. Y participaient des représentants de Bertrix, Libramont, Libin, Stabulois, Bouillon, La Vierre, Habay, Athéna, Fémina. Était excusé Florenville.
- h) Il n'y aura pas d'équipes pupilles et minimes chez les garçons. Il y a 5 clubs minimes filles et 4 pupilles filles.

- i) Le président suggère de voir entre clubs voisins s'il n'y a pas moyen de former une équipe en prenant les jeunes des 2 clubs, comme cela s'est déjà fait antérieurement.
- j) 5 dates ont été fixées pour les journées 2 – 0 ouvertes à tous les débutants. Elles se dérouleront à Martelange.
- k) 2 journées sont prévues pour les tournois pupilles et minimes filles.
- l) Les jeunes mini-volleyeurs seront mis à l'honneur en disputant leurs matchs lors des championnats des jeunes.
- m) 4 entraînements sont programmés pour les sélections qui représenteront la province aux tournois interprovinces.
- n) Le staff technique cherche la manière pour insuffler un nouveau souffle au mini-volley, et la synergie avec la province de Liège est un de ces moyens. Elle sera effective dès janvier prochain à condition que les clubs donnent leur accord. Pour sa part, le CA a validé.

3. RENCONTRES.

- a) Champlon va commencer le championnat de P3 dames fin octobre. Les journées passées ne seront pas rejouées.
- b) Fémina Bastogne aimerait également aligner une équipe en P3 dames. Elles débiteront en janvier prochain.
- c) La P2 messieurs sera lancée prochainement avec 7 équipes. Reste à savoir comment se déroulera ce championnat, sous forme de tournois, mais cela risque d'être trop long, ou alors en championnat régulier.
- d) Certains arbitres n'ont pas encore mis leurs frais sur Volleyspike.
- e) Un membre du CA demande qui va devoir contrôler le Covid Safe Ticket (CST) si celui-ci devient obligatoire pour accéder aux installations sportives ? Même s'il semble logique pour certains que ce contrôle doit être effectué par l'organisateur, c'est-à-dire le club visité, d'autres estiment que ce sera impossible à réaliser. Il est préférable d'attendre l'arrêté ministériel avant d'envisager quoi que ce soit.

4. LOISIRS.

- a) La réunion des clubs « Loisir » s'est déroulé sans problème.
- b) Le verre offert aux participants peut être pris en charge par la trésorerie provinciale, mais une note reprenant les consommations et leur prix est indispensable.
- c) Le nombre d'équipes qui participeront au championnat s'élève à 11.
- d) Parmi ces 11, il y a des équipes Luxembourgeoises et, au Luxembourg, le CST doit être présenté à l'entrée du centre sportif. Si des joueurs ne peuvent pas le présenter, ils devront se soumettre à un test transgénique rapide mis à disposition des centres sportifs.
- e) D. Romain a proposé aux clubs du nord de la province de participer au championnat, il ferait alors une série nord et une série sud, avec un tour final à l'issue du championnat régulier. Mais aucune réponse ne lui est parvenue.

5. BEACH-VOLLEY.

- a) X. Smal avait transmis un tableau reprenant les recettes/dépenses du tour final qui s'est déroulé à Neufchâteau. Ce tableau laissait apparaître un déficit de 518,00 EUR. Le tableau présentant des imprécisions, le trésorier souhaitait des explications complémentaires et un document plus clair qui lui permettrait de rembourser l'organisateur. Le CA donne son accord.

6. ARBITRAGE.

- a) 12 arbitres sur 24 étaient présents à l'assemblée générale des arbitres. Des slides repris de la FVWB ont été projetés et un rappel de l'utilisation de Volleyspike a été fait.
- b) Il existe sur internet une formation appelée « Je veux devenir arbitre ». Pour y accéder, il suffit de demander à L. Haager qui donnera les accès. Actuellement, 3 candidats sont inscrits. L'avantage de ce système est de permettre aux candidats de suivre la formation à la carte, à leur aise, sans devoir bloquer plusieurs samedis. Quand ils seront prêts, ils passeront l'examen en présentiel. La commission d'arbitrage fixera une même date pour tous les candidats.
- c) Plusieurs clubs ne sont pas en ordre vis-à-vis du nombre d'arbitres qu'ils doivent fournir. Pour Erezée, Stabulois, Vir'Vol'Ton, Bertrix, Houffalize et Habay, il manque 1 arbitre, il manque 2 arbitres pour Fémina Bastogne et La Roche, et il manque 3 arbitres pour La Semois et La Vierre.
- d) Il est proposé d'acheter un sweat avec le logo de la province pour diriger les matchs durant l'hiver pour assurer un meilleur confort dans les salles qui sont souvent froides. Un membre trouve que s'écarter de la tenue officielle en FVWB n'est pas une bonne solution. Il lui est répondu que la tenue officielle serait en-dessous du sweat.
- e) Il est ensuite discuté du prix et de la prise en charge par les arbitres. Finalement, il est décidé que la province prendra en charge la totalité de la commande.

7. TRESORERIE.

- a) Pour l'instant, la trésorerie est largement positive. Cela est dû au fait que les inscriptions au stage de Toussaint ont été enregistrées pour 38 participants sur 43 inscrits. Mais, lorsque l'ensemble des frais du stage seront payés, le solde du compte aura bien diminué.
- b) Le trésorier rappelle que le CA a décidé de ramener à 0,30 EUR le tarif kilométrique pour tous les déplacements que tous les membres seront amenés à faire durant la saison.

8. DIVERS.

- a) Les rapports du CA du 23.08.2021 ainsi que celui de l'AG du 20.09.2021 sont approuvés.
- b) La FVWB avait proposé à la province d'organiser une formation ADEPS à la Toussaint. Malheureusement, organiser une telle formation de 4 jours avec logement à la Toussaint n'est pas faisable. Bruxelles capitale a pris cette formation en charge.
- c) Par contre, une autre formation sera organisée durant le 1er trimestre 2022 durant 5 week-ends, et celle-ci peut être itinérante. La province se montre intéressée par ce système.
- d) Une réunion avec toutes les fédérations sportives de la province avait été programmée le 20.09.2021 au Palais provincial. Comme celle-ci coïncidait avec l'AG provinciale, le président provincial avait demandé au responsable de l'arbitrage de la FVWB de bien vouloir représenter le volley-ball provincial. Ce qui fut fait.
- e) Cette réunion était basée sur 2 axes : axe inclusion qui consiste à intégrer des personnes en situation de handicap dans un club sportif, et l'axe arbitrage où le constat est commun à toutes les disciplines, manque d'arbitres par manque de motivation des jeunes, et le respect de l'arbitre.
- f) Pour ce qui concerne l'axe inclusion, la province a fait appel à la cellule handisports de la FVWB pour participer à l'activité d'inclusion planifiée le 23 novembre prochain. Le volley-ball assis est un bon exemple de possibilité d'intégrer des personnes en situation de handicap.
- g) X. Smal informe le CA de problèmes qu'il a dû subir lors du dernier week-end. D'abord, un coach d'une équipe provinciale qui devait disputer un match a jeté un grand coup de pied dans la boîte contenant les plaquettes de changement et l'a éventrée. Cela ayant été fait en l'absence d'arbitre, aucune remarque ne

figurera sur une feuille d'arbitrage et cette personne ne sera pas sanctionnée. Lors du match suivant, un match de division 3 FVWB, deux spectateurs sont descendus sur le terrain et ont menacé l'arbitre en secouant la chaise. Renseignements pris, la remarque figure bien sur la feuille de match et un rapport sera demandé à l'arbitre, rapport qui sera transmis au Parquet fédéral.

h) D. Romain qui s'est engagé à travailler sur le dossier Erezée, a remarqué en consultant l'ensemble des documents, qu'il en manquait un, et que, sans celui-là, il ne pouvait pas déposer de requête au juge de paix. Le secrétaire a promis qu'il rechercherait s'il est en possession du document manquant.

Fin du CA à 23h05.